



Commune de

**COURGENAY**

A D M I N I S T R A T I O N  
C O M M U N A L E

## AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée  
N° de dossier : 2026-00494-S

<b>Requérant(s)</b>	Daucourt Michel, Derrière-Metthiez 28, 2950 Courgenay
<b>Auteur du projet</b>	Daucourt Michel, Derrière-Metthiez 28, 2950 Courgenay
<b>Description du projet</b>	Démontage du bassin de la piscine et remise en état du terrain
<b>Cadastre(s), parcelle(s)</b>	Courgenay, 489
<b>Lieu-dit, adresse</b>	Derrière-Metthiez, 2950 Courgenay
<b>Affectation de la zone</b>	En zone à bâtir, Zone centre, CA
<b>Plan spécial</b>	Aucun
<b>Dérogation(s) requise(s)</b>	Aucune
<b>Requête(s) spéciale(s)</b>	Aucune
<b>Début de la publication</b>	24.04.2026
<b>Échéance de la publication</b>	04.05.2026
<b>Gabarits obligatoires</b>	Non

### Ouvrage

Démontage du bassin de la piscine et remise en état du terrain

### Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courgenay, Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Courgenay, le 24 avril 2026



[www.courgenay.ch](http://www.courgenay.ch)

CONSEIL COMMUNAL



Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay  
Téléphone 032 471 01 30 - M : [veronique.metafuni@courgenay.ch](mailto:veronique.metafuni@courgenay.ch)